

Services interactifs à la population... Notre initiative suscite un grand intérêt

La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval est membre de la Fédération canadienne des municipalités et nous étions présents au congrès tenu du 28 au 31 mai, à Winnipeg. Le directeur général et moi-même participions à l'événement, notamment pour transmettre de l'information sur Ste-Brigitte-de-Laval.com, ce projet destiné à développer l'accès aux services municipaux par Internet.

À cette occasion, un nombre important d'élus canadiens ont pu prendre connaissance de l'avancement de nos travaux. Leur intérêt a considérablement grandi quand ils ont constaté, preuves à l'appui, que les économies peuvent atteindre jusqu'à 72 % dans la prestation des services, lorsqu'ils sont dispensés par Internet. Les maires des plus importantes villes québécoises étaient aussi à ce rendez-vous annuel des municipalités et l'intérêt que suscite notre projet ne

se dément pas. Tous ces élus et les organisateurs du congrès ont été emballés par notre présentation du samedi 31 mai 2003 au Centre des Congrès de Winnipeg.

Rappelons que, dans sa plate-forme électorale, le Parti libéral du Québec (qui forme maintenant le gouvernement) avait prévu un recours accentué aux nouvelles technologies de l'information pour accroître la qualité des services qu'il offre, tout en diminuant les coûts. Nous sommes confiants que, dans cette perspective, le projet Ste-Brigitte-de-Laval.com suscitera encore plus d'intérêt auprès du gouvernement du Québec, principal bailleur de fonds de notre initiative destinée à mieux vous servir.

Au cours des prochains mois, j'aurai l'occasion de vous revenir sur cette question, pour vous tenir au courant des développements dans le dossier.

Bonne fin d'été.



Pierre Vallée, maire

Brochure historique et promotionnelle

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin à l'aboutissement de ce précieux projet. La collaboration du ministère de la Culture et des Communications ainsi que de celle de la MRC de La Jacques-Cartier ont été d'un solide soutien dans l'élaboration d'un document de qualité. La brochure, qui est la fierté des Lavallois et Lavalloises, a été lancée de digne façon lors d'une activité portes ouvertes du nouvel hôtel de ville.

La cérémonie a eu lieu le dimanche 4 mai dernier et elle a fait salle comble. Nous nous excusons auprès des personnes qui ont dû rester à l'extérieur faute d'espace. Le succès de l'événement a été au-delà de toutes nos espérances.

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs

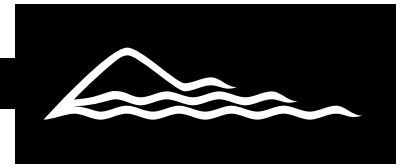
Séances du conseil municipal

Veuillez prendre note que les deux prochaines séances du conseil municipal auront lieu le 25 août 2003 à 20 h 00 et le 8 septembre 2003 à 20 h 00 au Centre communautaire Le Trivent.

Horaires de l'hôtel de ville

À compter du mardi 2 septembre 2003, l'hôtel de ville sera ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Merci d'en prendre note et au plaisir de vous accueillir...



Règlement n° 447-03 concernant les alarmes dans la municipalité

Le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes.

- Il est défendu de déclencher une alarme sans motif valable.
- Lorsque son système d'alarme est déclenché, l'utilisateur doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'une personne se présente sur les lieux et fasse cesser l'alarme.
- Constitue une infraction le fait d'être l'utilisateur d'un système d'alarme qui est déclenché inutilement **plus d'une fois sur une période de douze (12) mois**, pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement.

Le présent règlement est entré en vigueur selon la loi le 12^e jour du mois de mai 2003.

Claude Côté
Responsable de la sécurité publique

Comité des jeunes de la Jacques-Cartier

Inscris-toi au 5 à 7 d'information du **Comité des jeunes de la Jacques-Cartier** du 18 septembre prochain! Si tu es âgé(e) entre 15 et 29 ans, que tu as des idées de projets pour Sainte-Brigitte-de-Laval et la région de la Jacques-Cartier et que tu souhaites développer un réseau de contacts et créer des liens avec d'autres jeunes de la région, répond vite à l'appel!

L'expérience te permettra de faire partie d'un comité actif de jeunes ayant des moyens pour réaliser tes projets et tu auras l'occasion d'acquérir une expérience bénévole enrichissante ...

Pour plus d'information ou pour t'inscrire, communique avec Marie-Michèle Parent en composant le 825-1378 poste 227.



Message important concernant le recyclage

Papier et carton

Journaux, circulaires, papiers à lettres, enveloppes, revues y compris ceux fabriqués en papier glacé, cartons d'emballage, boîtes de céréales aplaties (les sacs à l'intérieur doivent être retirés), cartons à œufs, cartons ondulés, livres et annuaires téléphoniques. *Les papiers et cartons ne doivent pas être plastifiés, cirés ou souillés. Les contenants de lait ou de jus et les couches de bébé ne sont pas recyclables.*



Verre

Tous les pots et bouteilles de verre, quelle que soit leur couleur. *Veuillez rincer et enlever les couvercles et les bouchons. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes. Ne sont pas recyclables: porcelaine, céramique, poterie, vaisselle, pyrex, ampoules électriques, néons, miroirs et verre plat (vitre).*

Métal

Boîtes de conserve, canettes et assiettes d'aluminium. *Rincez et rabattez le couvercle à l'intérieur de la boîte de conserve pour éviter les blessures. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes. Ne sont pas recyclables: contenants de peinture et de solvants, bombes aérosol et bombonnes de gaz propane.*

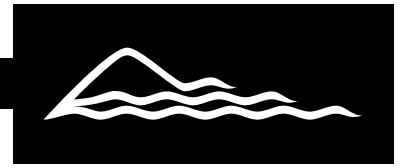
Plastique

Contenants pour boissons gazeuses et eau de source, contenants alimentaires (margarine, yogourt), contenants de produits d'entretien (assouplisseur, savon à vaisselle), bouteilles de shampoing. *Tous les contenants portant les codes 1, 2 et 5 peuvent être recyclés. Rincez et enlevez les bouchons. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes. Non recyclables: papier saran, sacs de plastique, contenants d'huile à moteur et de solvants, jouets en plastique et boyaux de plastique.*

À noter

- **Les seringues usagées sont des déchets dangereux.** Par conséquent, elles ne doivent en aucun temps se retrouver dans le bac de récupération. Communiquez avec votre CLSC ou votre pharmacien pour connaître la façon sécuritaire d'en disposer.
- **Les déchets de tables, les déchets dangereux, les rebuts de construction, les pièces de bicyclettes, les ameublements de patio, les toiles solaires de piscines et les litières d'animaux** ne doivent pas se retrouver dans le bac de récupération.
- Ne mettez **aucune corde** ou objet servant à attacher votre bac.

André St-Gelais
Inspecteur municipal et responsable des travaux publics



Conteneurs à matériaux secs

Bienvenue au site temporaire mis à la disposition des propriétaires-résidents de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

À titre de propriétaire-résident (payeur de taxes rattaché à une adresse civique), une quantité maximale de 1 mètre³ par visite mensuelle vous est allouée gratuitement, soit une remorque 4 pieds sur 6 pieds sur 1,5 pied. Vous avez droit à 4 visites par été : juin, juillet, août et septembre. Sur le site, 2 conteneurs à matériaux secs seront à votre disposition aux dates indiquées ci-contre.

Nous comptons sur votre coopération pour disposer vos rebuts dans les conteneurs et les lieux qui vous seront indiqués. Les règles suivantes s'appliquent pour l'opération et le contrôle. Pour fins de sécurité, nous vous demandons que les enfants demeurent en tout temps à l'intérieur des véhicules sur le site.

Règles à suivre

1. **1 mètre²** de matériaux secs, 1 fois par mois.
2. Obligation de présenter une **preuve d'identification** avec le compte de taxes municipales et ce, à chaque passage.
3. **Respecter les règles** émises par l'agent de surveillance.
4. Les rebuts ne peuvent être **recupérés ou échangés** sur le site.
5. **Aucun rassemblement** public sur le site de transbordement ne sera toléré.

Matériaux interdits

Dans les 2 conteneurs à matériaux secs, les rebuts suivants ne seront pas acceptés :

- les déchets domestiques
- les feuilles et rebuts d'herbe
- les batteries d'automobiles

- les animaux morts
- les diluants de peinture, acides
- les produits pétroliers (essence, huile, graisse)
- les réservoirs (exception : réservoirs vides avec les valves enlevées)
- tout le matériel explosif, radioactif
- les pneus.

Dates à retenir

Les deux (2) conteneurs à matériaux secs seront mis gratuitement à votre disposition seulement aux dates et aux heures ci-dessous mentionnées et selon les règlements municipaux en vigueur :

Samedi **30 août** et dimanche **31 août** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Samedi **27 septembre** et dimanche **28 septembre** 2003
8 h à 12 h et 13 à 19 h

Tout contrevenant qui sera pris en défaut à déposer des matériaux sur le terrain situé au garage municipal sera poursuivi en justice et assumera les frais d'amendes reliés à ces infractions, selon le règlement municipal n° 341-95, article 9.7, paragraphe 3 et sanctions 15, 15.1 et 15.2.

André St-Gelais
Inspecteur municipal et responsable des travaux publics

Conteneur à métal

Un conteneur à métal est mis gratuitement à la disposition des résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval pour la saison estivale, du début de mai à la fin de septembre 2003 et ce, en permanence. Dans le conteneur à métal, **seulement le métal sera accepté.**



Fête Nationale



Les 23 et 24 juin derniers, dans le cadre de la Fête Nationale, plusieurs activités ont été tenues au Chalet des Sports. Une température splendide et chaude nous a permis de tenir toutes nos activités à l'extérieur. Plus de 300 participants ont participé aux festivités. Sur place, il y avait une structure gonflable, des maquilleuses, un amuseur public-clown, de la musique et même un mur d'eau fourni par le service des incendies. Les enfants ont pu profiter de toutes ces activités durant la journée.

En début de soirée, nous avons eu droit à la visite de M. Raymond Bernier, député provincial, de M. Richard Marceau, député fédéral

et du maire de Sainte-Brigitte, M. Pierre Vallée. La prestation de Madame Trudeau, qui a présenté deux chorégraphies magnifiques, a été chaudement applaudie.

La soirée s'est ensuite poursuivie avec un jeune chansonnier dynamique qui a enflammé l'atmosphère autour du feu de joie en interprétant plusieurs grands succès d'auteurs québécois jusqu'à tard en soirée. Le succès de cet événement a été rendu possible grâce à l'implication de nombreux bénévoles et organismes que la municipalité remercie sincèrement.

Jonathan Savard
Coordonnateur des loisirs



Les troubles de l'anxiété

La majorité des gens auront à un moment donné de leur vie à faire face à des situations provoquant de l'anxiété. Dans 5 à 10 % des cas, cette manifestation se produit plus fréquemment et est généralement caractérisée par des douleurs à la poitrine et/ou de l'insomnie. Les troubles de l'anxiété non traités comprennent des risques de complications tels que la dépression, l'évitement d'endroits ou de situations, le retrait social, l'alcoolisme et l'avènement de d'autres troubles médicaux. La complication ultime est le suicide. Il est important de noter que les troubles de l'anxiété ne se résolvent habituellement pas spontanément et qu'un traitement médical est souvent nécessaire. Voici les différentes sous-catégories.

Le trouble d'anxiété généralisée

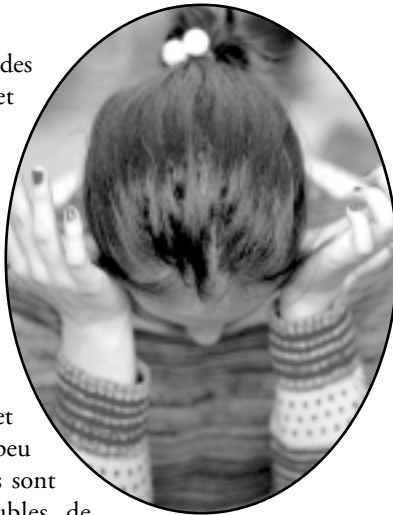
Cette catégorie survient chez environ 2,5 % de la population et accompagne très fréquemment d'autres troubles d'anxiété. Les principaux signes et symptômes sont l'appréhension et un niveau d'anxiété très élevé. On peut aussi retrouver des tremblements, des douleurs musculaires, des palpitations, la bouche sèche, des nausées et vomissements, des difficultés de concentration et de l'irritabilité.

Le trouble de panique

On rencontre ce trouble chez 1,5 % de la population. Il se caractérise par des épisodes récidivants de craintes et de peurs apparaissant de façon soudaine et imprévisible. Il est accompagné de palpitations, de douleurs à la poitrine, de sudations et de sensations de perte de contrôle. L'agoraphobie, ou la peur des espaces (appréhension à traverser les places, les ponts, accompagné souvent d'angoisse et de vertige) en est parfois une conséquence.

Les phobies

La phobie est caractérisée par des appréhensions obsédantes et angoissantes survenant dans des circonstances précises. Il existe de multiples formes de phobies. L'agoraphobie est la présentation la plus connue. Il y a également la phobie simple qui est la peur persistante d'objets ou de situations. On retrouve aussi la phobie sociale qui est la peur liée au fait d'être scruté par les autres et d'être humilié. Présentes chez un peu plus de 1 % des gens, les phobies sont souvent accompagnées de troubles de panique et moins fréquemment de dépression.



Le trouble obsessionnel compulsif (TOC)

On définit une obsession comme des pensées persistantes. Ce trouble habituellement chronique débute le tiers du temps pendant l'adolescence. Les obsessions sont des idées persistantes, des impulsions. Les sujets tentent d'ignorer ces pulsions en pensant qu'elles sont le fruit de leur imagination. Les compulsions sont des comportements répétitifs et intentionnels en réponses aux obsessions. Les composantes de ce trouble sont très dérangeantes pour la vie des sujets et occupent une place importante dans leurs activités quotidiennes.

Le stress post-traumatique

Il survient après un événement inhabituel, c'est-à-dire que ne fait pas partie du cadre fonctionnel normal d'une personne et qui affecterait presque tout le monde. Il survient chez 1 % de la population et est souvent relié à des troubles de sommeil ou à un état d'hyperactivité. Il est davantage présent chez certains groupes comme les Anciens Combattants.

Et le traitement...

L'association de la psychothérapie et des médicaments est la plupart du temps requise. La psychothérapie consiste en des discussions de groupe et en des thérapies visant à modifier les comportements nuisibles. Il existe aussi des thérapies cognitives et sociales. L'utilisation des médicaments est souvent requise. On se sert de certains antidépresseurs et d'anxiolytiques pour contrôler les symptômes et améliorer la qualité de vie des sujets.

S'ajoutent à cela les mesures non pharmacologiques qui doivent être appliquées en tout temps : évitez la caféine ou tout autre stimulant, n'utilisez pas l'alcool pour contrôler l'anxiété, réduisez votre stress par des techniques de relaxation. N'hésitez pas à demander à votre médecin ou à votre pharmacien des informations sur la condition dont vous souffrez et sur son traitement.

Une collaboration de votre pharmacie Essaim

Taxes municipales

Notez que le troisième versement de vos taxes devient échu le 1^{er} septembre 2003. Vous pourrez effectuer votre paiement au comptoir (chèque, argent, paiement direct), par Accès D ou à toute institution bancaire. Vous pourrez aussi déposer votre chèque accompagné de la partie détachable de votre compte de taxes (3^e versement) dans la chute à courrier de l'hôtel de ville au 414, avenue Sainte-Brigitte.

Gaétan Bussièrès

Comptable analytique et responsable des aspects légaux



Sainte-Brigitte-de-Laval

À votre service... pour la qualité de vie

414, avenue Sainte-Brigitte • Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Téléphone : 825-2515 • Télécopieur : 825-3114